ART. 1ER C N° CE101

## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2023

VISANT À PROTÉGER LES LOGEMENTS CONTRE L'OCCUPATION ILLICITE - (N° 818)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CE101

présenté par M. Kasbarian, rapporteur

## **ARTICLE 1ER C**

Supprimer cet article.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose la suppression de l'article. Celui-ci, qui impose au préfet d'expulser de la personne sujette à une décision judiciaire d'expulsion, avant l'expiration des délais d'appel, meconnaît le droit fondamental au recours.